



84240

Tél. : 04 90 09 83 79
 Fax : 04 90 09 96 12
 mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 20 janvier 2026

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Rossoline Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Christian Gros, Martine Clément
Excusés : Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola, Thierry Florès (pouvoir à Claudine Amourdedieu-Ollier)
Secrétaire de séance : Rossoline Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Monsieur le maire lit les vœux aux ansouisiens (annexé au présent)

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type	Description des travaux	Date	Décision
BERGUES Rémi	1 chemin de la barricade La Placette	Permis de construire	Ouverture d'une fenêtre	11/12/2025	Accord
GUENOT Robert	Les Fortunes	Permis d'aménager	Division foncière sans bâtiment	14/11/2025	Accord
AIMAR Raphaël	1049 chemin de Soulière Coste Eyguière	Permis de construire	Construction d'un auvent agricole en extension du hangar existant	13/11/2025	Accord
Pâtisserie Volpert	7 place Saint Elzéar	Permis de construire	Installation de 2 stores	06/11/2025	Accord
BILLON Corinne	545 chemin du praderet	Permis de construire	Abri de piscine et panneaux photovoltaïques	20/11/2025	Accord

III. FINANCES Vote de la tarification communale 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la tarification communale réunissant les redevances et droits divers à percevoir par la ville doit être votée.

Le Conseil doit se prononcer sur ces tarifs qui prendront effet à compter du 1er janvier 2026 (annexé au présent)

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Réhabilitation de l'immeuble place des hôtes : Adoption de l'opération, modalités du financement et demande subvention

La commune s'est engagée dans le projet de réhabilitation de l'immeuble place des hôtes pour la création d'un commerce au rez-de-chaussée et la création d'un logement social de type T3 en duplex à l'étage.

Le montant des travaux est estimé à 175 537.86€ HT soit 194 691.65€ TTC.

Pour financer cette opération, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, selon le plan de financement suivant :

<i>Etat DSIL</i>	79.75%	140 000.00€
<i>Auto-financement</i>	20.25%	35 537.86€
<i>TVA</i>		19 153.79€

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Rénovation du Bar des sports et aménagement de 2 logements sociaux : Approbation de l'opération, de son montant, de son financement et demande de subventions

La commune s'est engagée dans le projet de rénovation du bâtiment municipal du « Bar des sports » et l'aménagement de 2 logements sociaux.

Le montant des travaux est estimé à 639 989.90€ HT soit 709 288.89€ TTC.

Pour financer cette opération, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Régional et du fonds de concours de la Communauté de Communes COTELUB, selon le plan de financement suivant :

<i>Etat DETR</i>	41.41%	265 000.00 €
<i>Conseil Régional</i>	33.59%	215 000.00 €
<i>Fonds de concours</i>	4.69%	30 000.00 €
<i>Auto-financement</i>	20.31%	129 989.90 €
<i>TVA</i>		69 389.99 €

Décision : Approuvé à l'unanimité

VI. URBANISME : Projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) : Lancement d'une étude d'opportunité et demande de subventions

La réflexion pour la mise en place d'une ZAP est apparue lors des échanges sur le projet d'irrigation porté par la Société du Canal de Provence (ZAP). La ZAP apparaît comme l'outil adapté pour préserver le foncier agricole de toute pression et/ou spéculation foncière, pour permettre le développement de projets agricoles et inscrire l'usage agricole du sol dans la durée. La notion de durabilité est indispensable pour permettre aux agriculteurs de maintenir leur activité.

Monsieur le Maire présente aux élus l'offre méthodologique et financière élaborées par la Chambre d'agriculture pour une étude d'opportunité en vue de la création d'une ZAP sur la commune. Ce classement constituerait une servitude d'utilité publique qui sera inscrite au Plan Local d'Urbanisme. La tranche ferme de l'étude s'élève à 19 609,00 € HT, soit 23 524,80 € TTC, la tranche optionnelle s'élève à 2 242,00 € HT, soit 2 690,40 € TTC

Cette étude est subventionnée à hauteur de 80% (40% par le Département et 40% par la Région).

Décision : Approuvé à l'unanimité

VII. URBANISME : Renonciation à l'acquisition de la parcelle 1432 et levée de l'emplacement réservé

En vue de la création d'une voie de desserte permettant de relier la RD56 au chemin du Praderet, les parcelles cadastrées A 1432, A 1436, A1446 ont été grevées au Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 25 juillet 2017, de l'emplacement réservé n°2 (3050 m2) au bénéfice de la commune.

Mr Laurent DEMENEIX, nouveau propriétaire, a adressé à la commune, le 08 janvier 2026, une mise en demeure d'acquérir son bien grevé de l'emplacement réservé sur la parcelle A 1432.

Dans la mesure où aucun projet dans l'avenir n'est envisagé, il y a lieu de renoncer à l'acquisition de la parcelle. Cette renonciation à acquérir emporte suppression de l'emplacement réservé au PLU. Cette réserve disparaîtra définitivement des documents d'urbanisme à l'issue de la prochaine mise à jour dudit PLU.

Décision : Approuvé à l'unanimité

VIII. RESSOURCES HUMAINES : Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Les opérations de recensement de la population ont lieu du 15 janvier au 14 février 2026 et leur organisation relève de la responsabilité du maire. A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 2 091 € euros qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette de 1,13 euros par logement et 1,72 euros par habitant ;

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

- indemnité horaire pour 6 heures de formation préalables 50,00 euros ;



• indemnité de transport pour les agents recenseurs utilisant leur véhicule personnel pour cette mission : 100,00euros
Les crédits correspondants aux mesures évoquées sont prévus au budget.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IX. RESSOURCES HUMAINES : Suppression et création de poste

Monsieur le Maire rappelle que les emplois sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé ou supprimé.

Pour mener à bien les missions de la collectivité, il y a lieu de supprimer un emploi permanent à temps complet d'ingénieur et de créer un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal ;

Considérant le décret du 19 novembre 2025 qui vient modifier les dispositions statutaires applicables aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux notamment en supprimant le seuil de 2 000 habitants pour créer un emploi sur le grade d'avancement de principal. Les critères d'avancement de grade sont définis dans « les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels » approuvées par arrêté municipal du 23 mars 2021 après avis du comité technique,

Il y a lieu de modifier le tableau des emplois.

Décision : POUR : 11 VOIX

Adopté à la majorité

CONTRE : 1 VOIX : Mylène Garcin

Monsieur le Maire propose ensuite d'ajouter un dossier à l'ordre du jour

Décision : Approuvé à la majorité.

X. BAIL COMMERCIAL : Renouvellement du bail commercial de l'épicerie

Le 31 mars 2025 le fonds de commerce de la société l'Epicerie du Luberon a été vendu au profit de la société Epicerie LEROUX. Le bail est arrivé à échéance le 22 décembre 2025, il y a donc lieu de le renouveler au nom de la société Epicerie LEROUX. Le bail porte sur un local commercial au 9, boulevard des platanes situé au rez-de -chaussée et comprenant une salle de magasin, réserve et sanitaire. L'immeuble figure au cadastre section E152 pour une contenance de 90m². Le bail prend effet au 23 décembre 2025 pour neuf ans. Le loyer annuel est fixé à 9 600,00 € payable par mensualités de 800,00 €. L'actualisation du loyer sera effectuée en fonction de la Valeur Locative du Local Professionnel (VLLP). Le loyer sera augmenté annuellement suivant les variations de l'indice de référence des loyers (IRL).

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

25.12 Jalonnement doux au parc coignet : Approbation de l'opération, demande de subvention au Département

25.13 Crédit d'une halle de plein vent Attribution du Lot n°2

25.14 Crédit d'une halle de plein vent Attribution du Lot n°3

25.15 Crédit d'une halle de plein vent Attribution du lot n° 4

25.16 Crédit d'une halle de plein vent Attribution du Lot n°8

25.17 Crédit d'une halle de plein vent Attribution du Lot n°5

25.18 Virements de crédits 4 000 € du chapitre 011(Charges à caractère général) au chapitre 014 (Atténuation de produits)

25.19 Décision de virement de crédits n°2 10 000 € du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire présente les données de la gendarmerie des mois de novembre et décembre sur la commune d'Ansouis.

Il évoque ensuite le projet d'installation de bornes incendie dans le cadre du projet d'irrigation de la commune par la Société du Canal de Provence (SCP). La SCP propose, à l'occasion de la mise en place des réseaux, d'installer 8 nouvelles bornes incendie. Cela représente un investissement total de 14 100 € pour la commune (1 500 € par borne).

Monsieur le Maire négocie actuellement le montant des frais de fonctionnement avec la SCP. La mise en service est prévue pour la mi 2030.

La campagne 2025 de lutte contre le chancre coloré établie par « Fredon PACA » fait apparaître pour cette année encore qu'aucun arbre n'est contaminé sur la commune.



Monsieur le Maire fait part d'un projet porté par deux jeunes dont un ansouisien (M. Brémont). Il s'agit d'un rallye en 4L à Marrakech qui permet notamment d'apporter du matériel agricole et médical au Maroc. Ils sollicitent, de la part de la commune une subvention de 200 €. Cette demande sera étudiée à l'occasion du vote du budget 2026 le mois prochain. D'ores et déjà, une cagnotte est ouverte pour les aider à financer ce projet. Tout le monde peut y participer.

Madame Rossoline Adrian fait part d'une demande de l'enseignante Mme millet qui propose d'organiser des études payantes pour les élèves de l'école. Ils seraient environ 24 enfants concernés avec un maximum de 7 enfants par cours. Elle sollicite une rémunération de 30€ de l'heure pour une heure par jour, 2 ou 3 jours par semaine. Le projet envisage que les parents et la commune participent financièrement à cette étude.

Monsieur Christian gros rappelle que l'aide aux devoirs est généralement réalisée à titre bénévole par des parents ou des personnes retraitées. Il propose de solliciter des bénévoles.

Madame Mylène Garcin a assisté au Conseil Communautaire le 18 décembre 2025 au cours duquel il a été question du budget 2026 de COTELUB.

Monsieur Gilles Pons a participé en décembre 2025 à la réunion de la Société du Canal de Provence. Les lieux de passage des canalisations ont été identifiés, il confirme que le projet devrait aboutir en 2030 après la construction des 2 réservoirs du Batarel.

Il évoque ensuite la rénovation, en cours, de la grand rue où un morceau de chaussée et le réseau de pluvial sont réhabilités pour limiter les infiltrations d'eau dans les maisons jouxtant la chaussée.

Monsieur Christian Gros annonce la tenue de l'assemblée générale de l'association « Libellules et coccinelles » le 30 janvier 2026 au foyer rural.

Monsieur Denis Verkin a assisté au « Comité ambroisie ». Il a pu constater que ce sujet ne rencontre que peu d'intérêt de la part des communes. Une seule commune du sud luberon était présente : Ansouis.

Ce comité est constitué d'une équipe dynamique qui fait pourtant bien avancer le dossier. L'ambroisie se trouve souvent bord de routes, dans les décharges ...

Il travaille aussi sur le plan communal de sauvegarde partagé avec la communauté de communes (COTELUB) qu'il a complété. Un exercice de mise en situation d'urgence sera organisé avec COTELUB au 1^{er} semestre 2026.

Monsieur Mickaël Cavalier rappelle que le 21 janvier vont commencer les travaux de la réfection du point d'apport volontaire des déchets à l'aire de jeux. Il constate que les composteurs installés par COTELUB sont très peu utilisés.

Il ajoute que le Parc du Luberon prépare actuellement son budget 2026 et travaille sur la rédaction d'une doctrine photovoltaïque pour le territoire.

Il a assisté aux manifestations de la Sainte barbe à La Tour d'Aigues, à Pertuis, à Cucuron, aux voeux du Département à Oppède et à ceux du Sénateur Jean-Baptiste Blanc.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier a distribué avec Monsieur le Maire des colis de Noël de la mairie aux personnes âgées ne pouvant pas se déplacer. Ils étaient tous très contents.

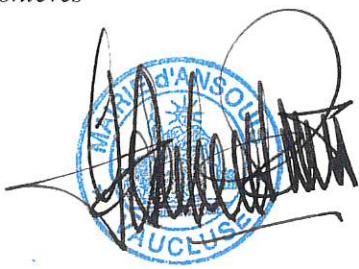
Monsieur Christian Sola évoque le Comité Communal Feux de Forêt et annonce une nouvelle recrue cette année. Le camion du CCFF sera équipé d'un nouvel enrouleur fin février.

Il fait remarquer que le chemin de la Gavède est impraticable en bas du gué pour le CCFF comme pour les pompiers. Il demande de faire passer une lame avant la saison des feux.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL : mardi 24 février 2026

La séance est levée à 20h15

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis



Rossoline Adrian
1^{ère} adjointe
Secrétaire de séance



COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

1- CIMETIERE

Tarif 2026			
	DUREE	Concession	Caveau
SEPULTURE EN TERRE	50 ANS	460,00 €	---
CAVEAUX	3 places	50 ANS	460,00 €
	2 urnes	50 ANS	460,00 €
COLUMBIARIUM	4 urnes	50 ANS	650,00 €

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

2- LOCATION DES SALLES DU FOYER RURAL (salle Sarlin) ET DU 3ème AGE

PERIODE	PUBLIC	Tarif 2026
Du vendredi soir au lundi matin		
Toute l'année	ANSOUISIENS	250,00 €
Caution dégradations diverses		400,00 €
Caution ménage		100,00 €

1 fois par an pour l'assemblée générale	Associations Ansouisiennes proposant un objet unique :	Gratuit
Mise à disposition sous condition de la signature d'une convention avec la mairie Hors vacances scolaires	- sportif - artistique (Non subventionnées)	1h/semaine : 150€/an 2h/semaine : 300€/an
Caution dégradations diverses	Entreprise privée	journée (sauf lundi) : 120 €
Caution ménage		400,00 €
		100,00 €

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

3- LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

PERIODE / CONDITIONS	PUBLIC	TARIF 2026
Mise à disposition sous condition de la signature d'une convention avec la mairie	ASSOCIATIONS ANSOUISIENNES Subventionnées par la commune	GRATUIT
Hors vacances scolaires	Associations Ansouisiennes proposant un objet unique : <ul style="list-style-type: none">- sportif- artistique	1h/semaine : 150€/an 2h/semaine : 300€/an
Mise à disposition sous condition de la signature d'une convention avec la mairie	Hors vacances scolaires (Non subventionnées)	
CAUTION POUR DEGRADATION DE MATERIEL		600,00 €
CAUTION POUR MENAGE		150,00 €
A titre exceptionnel sur demande de manifestation à la journée (formation)		220,00 €

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

4- LOCATION AUTRES SALLES COMMUNALES

	PERIODE	PUBLIC	TARIF 2026
SALLES DU PRESBYTERE	LA QUINZAINE D'OCTOBRE A MAI		700,00 €
	LA QUINZAINE JUIN ET SEPTEMBRE		800,00 €
	LA QUINZAINE EN JUILLET ET AOUT	OUVERT A TOUS	900,00 €
	Caution pour dégradation de matériel		400,00 €
	Caution pour le ménage		100,00 €
SALLE DU CATECHISME	L'ANNEE	ASSOCIATION DIOCESAINE	20,00 €

Pour la location des salles du presbytère, un acompte de 50% sera exigé à la réservation

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

5- PRÊT DE MATERIEL

FORFAIT DEGRADATION DE MATERIEL	Tarif 2026	FORFAIT PERTE VOL DE MATERIEL
TABLES (par unité)	30 €	93 €
BANCS (par unité)	30 €	52 €
CHAISES (par unité)	20 €	28 €

UN CHEQUE DE CAUTION DE 150 EUROS SERA DEMANDE POUR TOUTE DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

6 - LOCATIONS DE JARDINS COMMUNAUX DROIT DE CHASSE

Tarifs 2026	
JARDINS COMMUNAUX (côte de France) par an	50,00 €
Terrasse/jardinet au niveau du petit jardin par an	400,00 €
DROIT DE CHASSE (SOCIETE LA FAUVETTE)	10,00 €

COMMUNE D'ANSOIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

7- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
TERRASSES	Tarifs 2026

TERRASSES	Tarifs 2026
TERRASSES au m ² par an	25,00 €

MARCHES FORAINS - DROIT DE PLACES	
	Tarifs 2026

Réervé aux commerçants

	Tarifs 2026
ABONNEMENT ANNUEL par mètre linéaire	70,00 €
ABONNEMENT MENSUEL par mètre linéaire	30,00 €
OCCASIONNELS par mètre linéaire	10,00 €
FORFAIT FLUIDES par an	—
INSTALLATION DE TABLES (camion pizza, Food truck, ...) par table de 4 personnes - Maximum 3 tables	15,00 €
Camion Pizza/ food truck pour un jour par semaine	200,00 €
Brocante pour la journée	600,00 €
COMMERCES AMBULANTS ET SEMI AMBULANTS	
Stationnement annuel d'un taxi Parking Coignet (1 place)	Tarifs 2026
	250,00 €
Camion de 4m de long Tarif par an et par jour de présence hebdomadaire	100,00 €
Camion de 6m de long Tarif par an et par jour de présence hebdomadaire	150,00 €

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

8- GARDERIE MUNICIPALE

Tarif rentrée 2026	
GARDERIE DU MATIN	GRATUIT
Année scolaire de 7h50 à 8h50	
GARDERIE DU SOIR	GRATUIT
Année scolaire de 16H30 à 18H00	Réservée aux enfants de l'école
GARDERIE D'ÉTÉ Vacances scolaires 1ère quinzaine des vacances d'été 8h30 à 18h00	GRATUIT

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

9- RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif rentrée 2026

Prix du repas	Enfants de l'école et agents de catégorie C	3,00 €
Durant l'année et la garderie d'été	Agents de catégorie B	4,50 €
	Agents de catégorie A	6,00 €

COMMUNE D'ANSOUIS - TARIFICATION COMMUNALE 2026

11- EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

STADE MUNICIPAL Route de Pertuis : Location pour utilisation du stade municipal par des entreprises privées

	Tarif 2026
FORFAIT MENSUEL	70,00 €